Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 063-216303065-20251208-DEL2025_38SUBV-DE

DELIBERATION (2025-38)
DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Attribution de subventions aux associations de la commune

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.
Nombre de Conseillers :
En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 11
Date de convocation : 3 décembre 2025

Présents : MM. Mmes : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Jean-Marie BILLY, Michel MARTINIANI, Marie-Aimée GUILMAN.
Absents excusés: MM. Sébastien GARREAU, Antoine MARCHAND.
Secrétaire de séance : M. Sébastien SIRIEIX.

Monsieur le Maire expose :

Les associations communales ont été informées d'une possibilité de subvention de la part de la Commune, moyennant justification. Celles demandant une subvention ont fourni les comptes de l'année 2024, les prévisions pour 2025 ainsi que le compte-rendu de leur dernière Assemblée générale. Certaines associations n'ont pas souhaité faire de demande.

La Commission Finances a étudié les dossiers et a proposé d'accorder à :

- OCCE 63 - Ecole de LA ROCHE-NOIRE : 500 €
- AEP : 800 €
- ROC'N BIKE : 500 €
- Comité des fêtes : 500 €
- LA ROCHE NOIRE MOTO LOISIRS : 120 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide ces propositions,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à cette répartition d'un montant global de 2 420 €.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus,
Affiché le 9 décembre 2025,
Au registre sont les signatures,
En Mairie de La Roche Noire, le 9 décembre 2025,
Le Maire, Pascal BRUHAT. Le secrétaire de séance, Sébastien SIRIEIX.